



VILLE DE SHANNON
Province de Québec

DÉROGATION MINEURE
DM2022-90084

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES DE LA VILLE DE SHANNON

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Greffière de la Ville de Shannon, que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du **7 novembre 2022**, aura à statuer sur la demande de dérogation mineure **DM2022-90084**.

Cette demande, déposée par le propriétaire du lot 4 368 210, situé au 15, rue Maple, dans la zone H-4, vise la construction d'un bâtiment principal avec une implantation dérogatoire. La grille de spécifications de la zone H-4 à l'Annexe 3 du *Règlement de zonage* (601-18) prescrit que la marge de recul avant minimale pour un bâtiment principal dans cette zone est de 10 mètres. L'élément dérogatoire est donc le bâtiment principal projeté avec une marge de recul avant de 8,09 mètres.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de sa séance ordinaire qui aura lieu le **lundi 7 novembre 2022 à 19 h 30** au Centre communautaire, situé au 75, chemin de Gosford à Shannon.

FAIT À SHANNON, QUÉBEC, CE 20^e JOUR D'OCTOBRE 2022

Me Katherine Gagnon,
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

En conformité avec le *Règlement 574-17 sur les modalités de publication des avis publics*, je, Katherine Gagnon, greffière de la Ville de Shannon, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant une dérogation mineure à l'hôtel de ville situé au 50, rue St-Patrick, ainsi que sur le site internet www.shannon.ca, en date du 20 octobre 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de octobre 2022.



Me Katherine Gagnon,
Greffière